



La banque preleve les echeances même après effacement dette

Par **marycelly**, le **27/03/2018** à **00:16**

bonjour,
le tribunal de commerce m'a effacé la dette d'un pret le 31/01/2018, pret à la consommation de la BNP, suite à un retablissemnt professionnel.

LA banque m' a prelevé le 5/02 e le 5/03.

J'ai été convouqué par la directrice qui me disait que je serai remboursée mais il leur faut du temps. entre-temps depuis 2 mois pas de remboursement et le risque qu'il preleve le mois d'avril.

J'ai envoyé une lettre de mise en demeure mais aucune réponse

merci de votre aide
Mary

Par **Visiteur**, le **27/03/2018** à **07:09**

Bjr,
Une décision de justice du 31/01 ne peut être appliquée par la banque que quelques semaines plus tard, il n'y a rien à dire sur le sujet.
Personnellement, je comprends que cela soit arrivé car ce genre de chose est inhabituelle.
Néanmoins, un Directeur d'Agence peut vous recréditer via un chapitre comptable d'attente.

Par **morobar**, le **27/03/2018** à **10:49**

Bjr,

Ce qui m'étonne est que le TC a englobé un prêt personnel à la consommation, alors qu'une demande de rétablissement professionnel implique la séparation des patrimoines, d'un cote l'entreprise et ses dettes, et de l'autre le reste, non affecté à l'entreprise.

Par **marycelly**, le **27/03/2018** à **11:21**

je suis microentreprise donc pas de separation de patrimoine

Par **marycelly**, le **27/03/2018** à **11:33**

@ pragma

j'ai peur qu'ils font expres de ne pas merembourser car ils pensent pouvoir s'opposer mais sur le jugement est indiqué qu'aucun recours ou opposition est possible.

PAr contre un employé de banque me disait qu'ils sont en train d'essayer de s'opposer. Je comprends pas pourquoi d'un coté ils m'ont dit que peut-etre ils me preleveront le 5 avril encore mais j'ai pas les sous à leur donner. pourquoi je dois faire du credit à la bnp depuis le 31 janvier qui me prend mon argent pour me dire qu'ils vont me rembourser qaund la procedure se cloturera?

Par **marycelly**, le **27/03/2018** à **11:38**

aussi un juriste m'a conseillé de leur envoyer une recommandée avec la demande d'arret des prelevements et la mise en demeure sous astreinte en cas si je m'adresse au tribunal compétent pour récupérer mon argent.

Ils l'ont reçu il y a une semaine mais pas de réponse, pas de mise à jour. ils m'avaient aussi dit le 9 mars que dans les 10 jj suivants normalement ils auront cloturer la procedure juridique et donc je serais remboursée mais rien à faire. Comment dois-je proceder?